



Convocation au palais de justice de paris

Par **chrissa**, le **03/09/2011** à **00:41**

Bonjour,

je suis maman d'une fille de 19 ans actuellement. ma fille et moi sommes partis a decathlon a paris elle voulait voir les vetements pr acheter quelque chose. le problème qu'elle a pris des affaires a l'intérieur alors que je n'étais pas au courant .

j'étais avec elle mais pas au courant . il y avait une caméra a l'interieur elle a pris 90euros de marchandises et moi je n'avais rien du tout . le magasin a porté plainte . la police est venue. et nous on mis en garde à vue . moi je n'ai pas passer la nuit . ma fille oui . ma fille etait mineure elle avait 17 ans au moment des faits . l'année dernière. maintenant j'ai reçu une convocation pr etre moi juger au tribunal alors que je nai rien fait ?

je n'avais rien moi ds mon sac. ce soir là ils m'ont relacher alors pourquoi est ce que je suis convoquer ? je ne comprend pas du tout. ils disent sur l'acte que si je ne vais pas à la convocation je risque de payer les frais de procédure . je sais pas ce que celà veut dire mais ça me fait peur . je nai rien à me reprocher vu que je n'avais rien pris. et je ne sais pas si cest ma fille qui m'a mis les charges à sa place . quest ce que je risque ? merci bien de repondre dès que possible. car ça m'inquiète.

son casier judiciaire est chargé a elle mais moi jamais de condamnation . casier vierge. doit je y aller a cette convocation ou pas ? ou dois je laisser comme ça ? bien cordialement. chrissa.